



Armelle Robin, fondatrice



Le dialogue social : fondamental au quotidien

Le dialogue social se pratique au quotidien et devient aujourd'hui encore plus fondamental dans le cadre de la crise actuelle. Retour sur les enjeux du dialogue social avec à Armelle Robin, fondatrice d'AJL Conseil.

Le dialogue social ne se réduit pas à la négociation d'accords collectifs mais se pratique au quotidien. Pourquoi est-ce important notamment dans le contexte de la crise actuelle ?

Nous sommes amenés à travailler avec les partenaires sociaux, les dirigeants et les salariés. Le dialogue social ne se résume pas à la simple négociation et signature d'accords, mais se pratique au quotidien à travers les ajustements et les accords internes au sein des équipes. Cela est autant plus important dans le cadre actuel lié à la pandémie : les entreprises qui s'en sortiront le mieux seront celles ayant une bonne qualité de relation sociale au quotidien et dans lesquelles les acteurs trouveront des solutions constructives, fondées sur la négociation au jour le jour et le travail d'équipe. De ce fait, il faut que ces acteurs (direction, RH mais aussi et surtout, managers) se sentent tous des parties prenantes et travaillent ensemble dans la confiance, chaque jour.

Dans le dialogue social, le volet management peut être négligé...
Souvent, les DRH nous sollicitent pour

un besoin de formation de l'équipe RH et des CSE. Nous envisageons un programme de formation notamment pour la DRH, mais faisons remarquer l'absence des managers qui ignorent ces sujets, la plupart du temps.

J'invite donc les DRH à envisager une action pour sensibiliser les managers à leur rôle et à définir la place des partenaires sociaux pour réussir à travailler avec eux.

Les partenaires sociaux sont avant tout des salariés avec des droits et des devoirs. Nous abordons donc le sujet par le biais de la formation, des formations qui réunissent les DRH, les managers et les partenaires sociaux. Cela leur permet d'interagir, de poser des questions, de partager leurs problématiques et cela permet souvent de faire passer des messages et de mettre en place un vrai travail d'équipe.

Plus particulièrement, autour de cette thématique comment accompagnez-vous la fonction RH ?

À travers le conseil, la formation et l'accompagnement, sur mesure et adaptés à chaque public.

Nous réfléchissons ensemble en amont sur les évolutions des droits en matière

de dialogue social. Ensuite, sur la partie conseil, mon rôle consiste à les réunir pour leur présenter les enjeux d'un CSE et les marges de manœuvre pour négocier par exemple.

Nous les accompagnons aussi sur la rédaction et projets de rédaction d'accords (télétravail, QVT...) dans le sens de l'intérêt de l'entreprise et des salariés.

Et pour aller plus loin, nous conseillons parfois l'équipe RH, les dirigeants et les partenaires sociaux sur leur négociation. ●

Contact

- 06 80 87 11 30
- ajl-conseil@orange.fr
- Organisme de Formation référencé Datadock
- www.ajl-conseil.fr